

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 6 février 2007 à 19h30.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et les téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2007-02-21 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 31 : autres items

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JANVIER 2007

LÉGISLATION

4. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 374 130 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU D'AQUEDUC (SERPENTIN) ET REMPLACEMENT DE L'ANCIENNE CONDUITE DE DISTRIBUTION PAR CONDUITE DE DIX POUCES
5. MUTUELLE DE PRÉVENTION – GROUPE AST : RETRAIT PROPOSITION D'ENTENTE

6. MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : GESTION DES COURS D'EAU

- A) MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : ENTENTE DE GESTION DES COURS D'EAU
- B) PERSONNE DÉSIGNÉE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE CONCLUE AVEC LA MRC CONCERNANT LA GESTION DES COURS D'EAU

AQUEDUC – ÉGOUTS - ORDURE

- 7. REGROUPEMENT : CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES
- 8. SOUMISSIONS : VIDANGE DES ÉTANGS D'ÉPURATION
- 9. RÉCUPÉRATION – RECYCLAGE : NOMINATION D'UN EMPLOYÉ RESPONSABLE
- 10. LES PRODUITS DE L'ÉRABLE DU GRAND NORD : EAU MUNICIPALE CONTENANT BEAUCOUP DE CALCAIRE

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 11. ACQUISITION DE TERRAIN (PASSERELLE)
- 12. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 277 AYANT POUR TITRE OBLIGATION DU OU DES PROMOTEURS OU DÉVELOPPEURS CONCERNANT LES PROLONGEMENTS DES SERVICES MUNICIPAUX DANS LES SECTEURS NON-DESSERVIS
- 13. OFFRE DE SERVICES – GROUPE GLD :
 - A) PLAN D'INTERVENTION : MODIFICATIONS DEMANDÉES PAR LE MAMR
 - B) PROLONGATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS : RUES CARRIER, LACHANCE, PELCHAT ET BOUTIN – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE
- 14. DEMANDE DE MONSIEUR GHISLAIN BLAIS : INSTALLATION POTEAUX ÉLECTRIQUES

FINANCES-GESTION DES SERVICES

- 15. COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE ALNOMBAK : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR UN CENTRE DE DOCUMENTATION
- 16. DATE : VÉRIFICATION COMPTABLE
- 17. COMPTE DU MOIS

MATÉRIEL-ÉQUIPEMENT-FOURNITURE

- 18. ACHAT : PHOTOCOPIEUR
- 19. ACHAT : ÉCHANTILLONNEUR

LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 20. RÉSOLUTION D'APPUI : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DU LOISIR
- 21. VERSEMENT : AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ DES LOISIRS
- 22. AUTORISATION : RANDONNÉE DES VIEILLES MOTONEIGES

PERSONNEL

- 23. SUIVI : NÉGOCIATION CONVENTION COLLECTIVE
- 24. FORMATION : INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT
- 25. OFFRE DE SERVICES : MONSIEUR SIMON BILODEAU
- 26. MISE À PIED : MONSIEUR RICHARD BOUCHER
- 27. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE : PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ
- 28. VACANCES (1 SEMAINE) : DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

INFORMATION

- 29. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC
- 30. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
- 31. AUTRES ITEMS

- ACCOMODEMENTS RAISONNABLES
- LES HUILES LAMONTAGNE : OFFRE DE TERRAIN
- COMPTE À RECEVOIR : ANNULATION D'INTÉRÊT
- DROIT D'EAU : MONSIEUR CHARLES BOLDOC
- PATROUILLE/EMBAUCHE DE MONSIEUR GILBERT GABOURY
 - A) PATROUILLE
 - B) EMBAUCHE DE MONSIEUR GILBERT GABOURY
- LOCATION : GARAGE « VILLAGE »

32. PÉRIODE DE QUESTIONS

33. CLÔTURE DE LA SESSION

3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JANVIER 2007

2007-02-22 **Considérant** que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 9 janvier 2007 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal susmentionné rédigé par la Directrice Générale adjointe- Secrétaire-Trésorière adjointe.

4. AVIS DE MOTION : RÉGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 374 130 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU D'AQUEDUC (SERPENTIN) ET REMPLACEMENT DE L'ANCIENNE CONDUITE DE DISTRIBUTION PAR CONDUITE DE DIX POUCES

Le conseiller Monsieur Luc Poulin a donné un avis de motion pour la présentation, lors d'une prochaine session du conseil, d'un règlement décrétant un emprunt pour défrayer les coûts relatifs aux travaux de mise en conformité du réseau d'aqueduc (serpentin) et du remplacement de l'ancienne conduite de distribution par une conduite de 10 pouces.

5. MUTUELLE DE PRÉVENTION – GROUPE AST : RETRAIT – PROPOSITION D'ENTENTE

2007-02-23 **Considérant** que la performance globale de la mutuelle de prévention FQM n'est pas celle escomptée;

Considérant qu'après analyse du dossier de la municipalité, en santé et sécurité au travail, la mutuelle conclue qu'il est plus avantageux, pour la municipalité et la mutuelle, de retirer notre municipalité de la mutuelle de prévention pour l'année 2007;

Considérant que ladite mutuelle nous propose une convention afin d'améliorer nos indices d'expérience pour éventuellement réintégrer la mutuelle de prévention;

Considérant qu'en signant la convention proposée, la municipalité mandate le Groupe AST Inc. à la représenter et à intervenir cas par cas en son nom auprès de la CSST en matière de financement, de réparation, de réadaptation et de prévention;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'acquiescer à l'offre de la mutuelle de prévention FQM et de mandater le Groupe AST Inc. pour représenter la municipalité auprès de la CSST et d'autoriser

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis.

6. MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : GESTION DES COURS D'EAU

A) MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : ENTENTE DE GESTION DES COURS D'EAU

2007-02-24 **Attendu** que la MRC de Beauce-Sartigan détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, tel que définie par l'article 103 de la Loi sur les Compétences municipales, ci-après citée la Loi;

Attendu que la MRC ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence;

Attendu que le Conseil des maires de la MRC a pris position sur une gestion décentralisée des cours d'eau;

Attendu que l'article 108 de la loi prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

Attendu qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure une telle entente;

Attendu le projet d'entente déposée par notre MRC;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley conclue avec la MRC de Beauce-Sartigan une entente visant à confier à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et de prévoir les modalités d'application;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente.

B) PERSONNE DÉSIGNÉE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE CONCLUE AVEC LA MRC CONCERNANT LA GESTION DES COURS D'EAU

2007-02-25 **Attendu** qu'en vertu de l'article 105 de la Loi sur les Compétences municipales, la municipalité doit nommer, par résolution, la personne désignée pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau;

Attendu l'entente conclue avec la MRC quant à cette même gestion des cours d'eau;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley nomme à titre de personne désignée Monsieur Rolland Carrier pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau en conformité avec l'entente conclue avec la MRC de Beauce-Sartigan et sa politique relative à la gestion des cours d'eau.

7. REGROUPEMENT : CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES

2007-02-26 **Considérant** qu'un projet de regroupement des municipalités avec achat d'équipement est en préparation pour la cueillette et le transport des ordures ménagères ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Herman Bolduc, maire, à participer aux discussions afin d'informer les membres du conseil au fur et à mesure des développements.

8. SOUMISSIONS : VIDANGE DES ÉTANGS D'ÉPURATION

2007-02-27 **Considérant** que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la vidange des étangs d'épuration en vertu de la résolution 2007-01-08 ;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit :

- **VÉOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.**

| DESCRIPTION | QUANTITÉ | PRIX UNITAIRE | TOTAL |
|---|-----------------|----------------------|---------------------|
| Prix forfaitaire mobilisation et démobilitation | 1.00 un. | \$ 6 530 | \$ 6 530 |
| Vidange et disposition des boues | 100 T.M.S. | \$ 748.25 | \$ 74 825 |
| | | Sous-total | \$ 81 355 |
| | | TPS | \$ 4 881.30 |
| | | TVQ | \$ 6 467.72 |
| | | TOTAL | \$ 92 704.02 |

- **CLAMEX ENVIRONNEMENT INC.**

| DESCRIPTION | QUANTITÉ | PRIX UNITAIRE | TOTAL |
|---|-----------------|----------------------|--------------|
| Prix forfaitaire mobilisation et démobilitation | 1.00 un. | \$ 8 760 | \$ 8 760 |

| | | | |
|----------------------------------|------------|--------------|---------------------|
| Vidange et disposition des boues | 100 T.M.S. | \$ 617 | \$ 61 700 |
| | | Sous-total | \$ 70 460 |
| | | TPS | \$ 4 227.60 |
| | | TVQ | \$ 5 601.57 |
| | | TOTAL | \$ 80 289.17 |

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de retenir la plus basse soumission soit celle de la compagnie Clamex Environnement Inc. au montant de soixante-dix mille quatre cent soixante dollars (70 460), les taxes applicables en sus. Ladite soumission fait partie intégrante de la présente résolution.

9. RÉCUPÉRATION – RECYCLAGE : NOMINATION D'UN EMPLOYÉ RESPONSABLE

Après discussions, les membres du conseil refusent de nommer un employé responsable de la vérification des bacs de recyclage. Ils optent plutôt pour une campagne de publicité et des rappels ponctuels sur la façon de recycler.

10. LES PRODUITS DE L'ÉRABLE DU GRAND NORD : EAU MUNICIPALE CONTENANT BEAUCOUP DE CALCAIRE

Selon les informations obtenues par la firme d'ingénieurs, l'installation d'un adoucisseur d'eau sur l'ensemble du réseau d'aqueduc coûterait approximativement 600 000 \$. Devant ces faits, les membres du conseil recommandent à la compagnie Les Produits de l'Érable du Grand Nord de faire installer à leur frais un adoucisseur d'eau dans leur usine.

11. ACQUISITION DE TERRAIN (PASSERELLE)

Ce point est remis au prochain comité de travail.

12. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 277 AYANT POUR TITRE OBLIGATION DU OU DES PROMOTEURS OU DÉVELOPPEURS CONCERNANT LES PROLONGEMENTS DES SERVICES MUNICIPAUX DANS LES SECTEURS NON-DESSERVIS

Le conseiller Monsieur Eric Laponte a donné un avis de motion pour la présentation, lors d'une prochaine session du conseil, d'un règlement modifiant le règlement 277 ayant pour titre obligation du ou des promoteurs ou développeurs concernant le prolongement des services municipaux dans les secteurs non desservis.

13. OFFRE DE SERVICES – GROUPE GLD :

A) **PLAN D'INTERVENTION : MODIFICATIONS DEMANDÉES PAR LE MAMR**

2007-02-29 **Considérant** que suite à l'analyse du plan d'intervention (retour de la taxe d'accise sur l'essence) par le Ministère des Affaires municipales et des Régions, des modifications sont nécessaires ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services du Groupe GLD au montant de deux mille cent cinquante dollars (2150) taxes en sus pour répondre aux exigences du MAMR. La résolution 2006-12-435 est maintenue.

B) PROLONGATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS : RUES CARRIER, LACHANCE, PELCHAT ET BOUTIN – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

Ce point est remis au prochain comité de travail.

**14. DEMANDE MONSIEUR GHISLAIN BLAIS :
INSTALLATION POTEAUX ÉLECTRIQUE**

2007-02-30 **Considérant** que Monsieur Ghislain Blais demande la possibilité de monter une ligne électrique à la démarcation du terrain municipal (parc industriel du Sixième rang Nord) afin de desservir son érablière en électricité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Ghislain Blais à monter une ligne électrique dans la ligne de propriété séparant le terrain municipal et ceux de Messieurs Gilles Blais et Jean-Pierre Fortier.

**15. COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE ALNOMBAK :
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER CENTRE DE
DOCUMENTATION**

Après discussions, les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande.

16. DATE : VÉRIFICATION COMPTABLE

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, informe les membres du conseil que les vérificateurs externes analyseront les livres de la municipalité les 14 et 15 février prochain.

17. COMPTES DU MOIS

2007-02-31 Les comptes du mois de janvier sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2007 au montant de 196 446.05\$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 148 219.34\$, les comptes à payer représentent 24 320.37\$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 23 898.34\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2007 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2007-02-31.

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

18. ACHAT : PHOTOCOPIEUR

2007-02-32 **Considérant** que le photocopieur est de moins en moins efficace et les coûts d'opération sont de plus en plus élevés ;

Considérant que deux compagnies ont soumissionné pour des appareils neufs et usagés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'acquérir auprès des Équipements de Bureau Demers, un photocopieur de marque SHARP Modèle MX-2700N au montant de douze mille trois cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-quinze sous (12 391.75), taxes en sus en vertu de la soumission 2007-02-05. L'ancien photocopieur sera repris par les Équipements de Bureau Demers au montant de cinq cents dollars (500).

19. ACHAT : ÉCHANTILLONNEUR

2007-02-33 **Considérant** que l'échantillonneur servant à la prise d'analyse des eaux usées est hors d'usage et qu'on a demandé des soumissions;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de retenir la soumission la plus basse soit celle de la compagnie Avensys (soumission 008329) au montant de deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze (2 495) taxes en sus.

20. RÉOLUTION D'APPUI : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU

SPORT ET DU LOISIR

Ce point est remis au prochain comité de travail.

21. VERSEMENT : AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ DES LOISIRS

2007-02-34 **Considérant** que le comité des loisirs a réalisé des travaux de rénovation dans les chambres des joueurs;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de verser une aide financière de cinq milles dollars (5000) au Comité des Loisirs.

22. AUTORISATION : RANDONNÉE DES VIEILLES MOTONEIGES

2007-02-35 **Considérant** que le 24 février prochain de 12h à 17h aura lieu une randonnée de vieilles motoneiges ;

Considérant qu'en vertu du circuit présenté, les randonneurs traverseront trois voies publiques (rue Principale, rang Grand Shenley et le Dixième rang) ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'accepter le circuit présenté par le comité organisateur de la randonnée des vieilles motoneiges. Malgré ce droit de passage, la municipalité se dégage de toutes responsabilités liées de près ou de loin à la randonnée.

23. SUIVI : NÉGOCIATION CONVENTION COLLECTIVE

Ce point est remis à la session spéciale.

24. FORMATION : INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT

2007-02-36 **Considérant** que Monsieur Rolland Carrier, inspecteur en environnement, souhaite suivre la formation ayant pour titre *Captage des eaux souterraines* ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Monsieur Rolland Carrier à la formation mentionnée en préambule, dispensée à Saint-Joseph-de-Beauce, le 27 février prochain pour la somme de deux cent seize dollars et cinquante et un sous (216.51) taxes comprises.

25. OFFRE DE SERVICES : MONSIEUR SIMON BILODEAU

Les membres du conseil ont pris note de l'offre de services de monsieur Simon Bilodeau.

26. STATUT D'EMPLOI ET MISE À PIED : MONSIEUR RICHARD BOUCHER

2007-02-37 **Considérant** le manque de travail et les négociations en cours entre les parties;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de mettre fin à la période de remplacement pour le poste vacant de Monsieur Jean-Claude Champagne et de retenir les services de Monsieur Richard Boucher à titre de journalier-opérateur à temps partiel.

2007-02-38 **Considérant** le manque de travail dû aux changements climatiques;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de fournir une cessation d'emploi de Monsieur Richard Boucher, journalier-opérateur, temps partiel.

27. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE : PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ

2007-02-39 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Edith Quirion, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à produire une demande d'aide financière, dans le cadre du programme **Placement Carrière-Été**, embauchant un étudiant pendant la période estivale pour l'informatisation et la numérisation des données municipales au taux horaire de huit dollars (8) l'heure.

28. VACANCES (1 SEMAINE) : DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

2007-02-40 **Considérant** que Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière a droit à trois semaines de vacances annuelles;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Quirion à prendre une semaine de vacances la semaine débutant le 18 mars 2007. Le bureau municipal sera fermé en avant-midi.

29. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

30. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Monsieur Richard Vermette, délégué, résume les principaux points discutés à la session régulière de la Régie Intermunicipale.

31. AUTRES ITEMS

- **ACCOMODEMENTS RAISONNABLES**

2007-02-41

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de demander à nos gouvernements d'envisager des modifications à la Charte des Droits et Libertés pour mieux définir le concept des accommodements raisonnables.

Monsieur Herman Bolduc, maire, applique son droit de veto. Ce point sera présenté de nouveau aux membres du conseil lors de la prochaine session.

- **LES HUILES LAMONTAGNE : OFFRE DE TERRAIN**

Les membres du conseil souhaitent connaître le prix du terrain avant de prendre une décision.

- **COMPTE À RECEVOIR : ANNULATION D'INTÉRÊT**

2007-02-42

Considérant que dorénavant la facturation pour la vidange des fosses septiques se fera directement sur les comptes de taxes ;

Considérant qu'il est opportun de régulariser les dossiers avant la production des comptes de taxes 2007;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'annulation des intérêts chargés aux contribuables dont leurs noms apparaissent sur la liste lue aux membres du conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution.

- **DROIT D'EAU : MONSIEUR CHARLES BOLDOC**

Ce point est remis au prochain comité de travail.

- **PATROUILLE/EMBAUCHE DE MONSIEUR GILBERT GABOURY**

C) **PATROUILLE**

Les membres du conseil souhaitent se renseigner auprès de la compagnie d'assurances avant de procéder à des engagements.

D) EMBAUCHE DE MONSIEUR GILBERT GABOURY

Les membres du conseil souhaitent connaître les disponibilités de Monsieur Michel Bégin, journalier- opérateur à temps partiel, avant de procéder à l'embauche de Monsieur Gilbert Gaboury.

- **LOCATION : GARAGE « VILLAGE »**

Ce point est remis au prochain comité de travail.

32. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence de contribuables, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

33. CLÔTURE DE LA SESSION

2007-02-43 Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de mettre fin à la présente session. Il est 21H15.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.